



augmenter loyer pour travaux

Par **lulu81**, le **14/09/2023** à **11:08**

Bonjour,

propriétaires d'un appartement mis en location, nous n'avons pas coché la case "révision annuelle du loyer" du bail lors de sa signature, il y a plusieurs années.

Celui ci arrive à échéance en novembre et nous avons remplacé les fenêtres au cours de l'année pour une meilleure isolation.

Pouvons nous répercuter ces frais sur le montant du loyer ?

Merci d'avance.

Par **Visiteur**, le **14/09/2023** à **11:34**

Bonjour,

Le remplacement des fenêtres n'est pas une charge récupérable, donc non.

Les conditions pour augmenter le loyer sont très encadrées.

Il vous faut l'accord du locataire pour un avenant au bail :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1311>

Sinon vous devez prouver que le loyer est manifestement sous-évalué :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1312>

et éventuellement avoir recours au tribunal si le locataire conteste l'augmentation que vous proposez.